

République Française
ooooOOOoooo

Préfecture du Doubs à BESANCON
ooooOOOoooo

Communes de PONTARLIER et La CLUSE ET MIJOUX
ooooOOOOoooo

Le 15 mars 2022.

COMPTRE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

organisée le samedi 12 mars 2022, salle Jean-Renoir, Théâtre Bernard BLIER à PONTARLIER sur décision de Monsieur Gabriel LAITHIER, en charge de l'enquête publique « aménagement de la R.N.57, sud de PONTARLIER ».

ooooOOOoooo

REFERENCE : Article R 123-17 du Code de l'environnement.

Une réunion publique d'information et d'échange a été décidée et organisée par mes soins en accord et avec le concours de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) le samedi 12 mars 2022 dès 9 heures 30 à 12 heures en la salle Jean Renoir au Théâtre Bernard BLIER à PONTARLIER. Il nous apparaissait utile en effet de présenter plus précisément au public la « variante A' » retenue pour l'aménagement de la R.N.57 en sortie sud de PONTARLIER et d'entendre directement ses observations.

L'enquête publique unique relative à ce projet se déroule du 28 février 2022 au 31 mars 2022.

La salle de réunion, mise à disposition de la D.R.E.A.L par la Municipalité de PONTARLIER, était confortable, suffisamment spacieuse, équipée en matériels de projection et sonorisation.

Monsieur le Préfet du Doubs, Monsieur le Président du Tribunal administratif à BESANCON, Monsieur le sous Préfet de PONTARLIER, Monsieur le Directeur de la D.R.E.A.L. de Bourgogne/Franche Comté, Monsieur le Maire de PONTARLIER et La CLUSE et MIJOUX ont été avisés en temps opportun. La D.R.E.A.L. Maître d'ouvrage était représentée par Monsieur Jean-Noël LAMBERT et Monsieur Matthieu DESINDE, en charge du projet.

Les prescriptions sanitaires ont été strictement respectées et vérifiées à l'entrée par une personne habilitée.

La publicité de cette réunion a été assurée par un article sur le quotidien « l'Est Républicain » éditions des 4 mars 2022 et 11 mars 2022 en rubrique locale. La ville de PONTARLIER s'est également impliquée dans la communication par l'utilisation des différents vecteurs à sa disposition (affichage sur le linéaire du projet, communiqué de presse, message sur réseau interne S.M.S).

Nous avons compté une participation de 80 personnes dont Madame GENEVARD députée, Monsieur GENRE, Maire de PONTARLIER et Monsieur LOUVRIER, Maire de La CLUSE et MIJOUX.

DEROULEMENT :

Nous avons présenté le déroulement de la séance à savoir :

- 1°)- rappel des modalités de l'enquête publique et des règles de procédure,
- 2°)- présentation de la « Variante A' » par Monsieur Jean-Noël LAMBERT,
- 3°)- séquence questions/réponses entre le public et le porteur du projet.

1°)- Nous avons rappelé les diverses modalités d'accès au dossier et les vecteurs disponibles pour la formulation des observations. Nous avons précisé le terme de l'enquête publique et les opérations à suivre (procès verbal de synthèse des observations, mémoire en réponse du Maître d'ouvrage, rapport, conclusions et avis du Commissaire enquêteur, décision de Monsieur le Préfet du Doubs). L'annonce de ce déroulement, apparemment connu ou imaginé n'a suscité aucune question particulière.

2°)- Monsieur Jean-Noël LAMBERT, à l'aide d'un support pédagogique projeté sur écran, a présenté méthodologiquement la « Variante A' » retenue parmi cinq hypothèses de travail soumises au public lors de la concertation préalable. Les explications claires, précises et détaillées n'ont engendré aucune question hormis une précision mineure sur le linéaire des pistes cyclables et cheminements piétons.

3°)- La séquence questions/réponses a constitué la majeure partie en terme de temps. Elle a attesté d'une bonne connaissance du dossier de la part des intervenants ; elle a surtout permis d'exposer des préoccupations personnelles ou des difficultés sur un secteur, sans remise en cause forte et généralisée du projet.

Thématiques abordées.

Quartier Chapelle-Charpillot – Carrefour Saint Claude.

Question :

Ce quartier, qui compte environ 2000 habitants est délaissé et les propositions de la Collégiale (association de quartier) ne sont pas prises en compte ; il s'agit du « maillon faible » du projet. Ce quartier demeure enclavé. La SNCF refuse un passage « piétons » alors qu'il est accordé en d'autres lieux (ex : *Etalans*)

Réponse DREAL :

Le carrefour Saint Claude proche de ce quartier est pris en compte et la fluidité du trafic a été établie par simulation dynamique, comme pour le giratoire de la gare.

Réponse Maire de Pontarlier :

Les feux assurent l'accès au quartier ; les divers engagements pris par la Municipalité seront respectés, mais il faut attendre confirmation de la validation de la DUP ; un schéma de circulation et de stationnement pour Pontarlier est actuellement à l'étude et la problématique de ce quartier est intégrée à la réflexion ; concernant le franchissement de la voie ferrée, il existe actuellement un blocage avec la SNCF, mais vu la

Dossier E 22000007/25 – D.U.P. et déclaration cessibilité pour travaux aménagement R.N. 57 à PONTARLIER (Doubs)
remarque concernant des autorisations de franchissement obtenues par d'autres bourgs, un nouveau contact sera pris avec la SNCF pour évaluer le champ des possibilités.

Secteur Station Avia - Fournil du Larmont.

Question :

Les nuisances seront augmentées dans ce secteur. Un rendez-vous est demandé, notamment au sujet d'un droit de passage.

Réponse DREAL :

Les garages en contrebas de la Station Avia seront accessibles et des restitutions sur domaine public assureront des places de stationnement ; le tracé est adaptable. Chaque propriétaire sera recontacté, tant pour les achats que les remises en état.

Réponse Maire Pontarlier :

Si la DUP est prononcée, les propriétaires de la boulangerie et de la station-service seront à nouveau rencontrés et des solutions leurs seront proposées.

Nouveau Rond-Point, secteur Carrefour Market.

Question :

Diverses préoccupations sont exprimées (*destination du bâtiment désaffecté ; existence d'une zone rétention d'eau en dehors du projet*).

Réponse DREAL :

En phase d'avant-projet, il est impossible de vérifier chaque point ; le nouveau giratoire viendra détruire une partie du bâtiment, mais l'ensemble de l'emprise fera l'objet d'une acquisition et le bassin de rétention sera relocalisé ; ce secteur restituera du stationnement.

Réponse Maire Pontarlier :

Un travail annexe est en œuvre autour du nouveau rond-point, notamment pour l'accès au collège Malraux. La restructuration de son parvis est à l'étude afin de satisfaire les besoins en stationnement. Il est signalé un gain de temps de 10 mn entre la Gaufre et ce carrefour.

Secteur Quartier Saint Claude.

Question :

Pourquoi ne pas prévoir un carrefour giratoire à Saint Claude ?...

Réponse Maire Pontarlier :

La Municipalité a demandé à l'Etat de travailler sur la construction d'un giratoire à cet endroit, mais il existe un problème de dévers qui compromet les opérations. Ce point fera donc l'objet d'un travail en lien avec l'aménagement intra-urbain.

Problèmes de goulets d'étranglement.

Question :

Des bouchons sont constatés à divers ronds-points. Par exemple, avec 2 voies jusqu'au rond-point de la gare, que se passera-t-il après, suite au rétrécissement de la chaussée ?

Réponse DREAL :

Concernant le giratoire de la gare, le bureau d'études a étudié diverses solutions. Une voie double d'insertion et une seule voie de sortie est une option validée par les modélisations opérées. Plus généralement, le bureau d'études a pris en compte dans la modélisation tous les « points durs » et « goulets d'étranglement » actuellement identifiés.

Conséquences sur la circulation en ville.

Question :

La circulation au centre-ville ne risque-t-elle pas d'être affectée ?...

Réponse DREAL :

Le bureau d'étude a identifié un premier verrou et il est « remonté » sur la ville de Pontarlier. Il en est conclu qu'à long terme, le projet ne met pas en difficulté la circulation dans la ville.

Pistes cyclables.

Question :

Les aménagements prévus ne sont pas suffisamment sécurisés (*séparation avec la circulation automobile, largeur de voies de 3m d'un côté et 1,5m de l'autre...*). Il est nécessaire de réaliser de vraies voies cyclables, mais une solution en site propre a été balayée par la DREAL. Les voies cyclables permettront-elles aux élèves de se rendre dans les différents collèges ?

Réponse DREAL :

Des contraintes en termes d'emprise disponible ne permettent pas de séparer physiquement la voie « cycle » du flux de circulation automobile (*entre Malraux et l'Ambouchy*) et imposent aussi des dimensions plus ou moins larges. Toutefois, en phase ultérieure du projet, la sécurisation des voies cyclables sera réévaluée.

Concernant des voies « cycle » en site propre (*ex : piste cyclable derrière la Z.A de l'Ambouchy*), cette solution a été écartée en raison de son impact environnemental et d'un problème d'emprise.

Concernant les voies pour les collégiens, l'intervention des services de l'Etat s'arrête aux « Rosiers » mais les voies prévues peuvent s'intégrer avec d'autres projets intercommunaux (*interconnections possibles*).

Réponse Maire Pontarlier :

Le schéma d'aménagement en mode doux est en cours ; des études sont engagées pour assurer des liaisons en mode doux à disposition des collégiens.

Sur le covoiturage et des voies dédiées.

Question :

Pourquoi ne pas privilégier les transports collectifs et le covoiturage, avec une voie dédiée pour ces modes de transport ? Une modélisation a-t-elle été faite pour les poids lourds ? La bordure permet-elle le passage des secours ?..

Réponse DREAL :

Le transport collectif a été étudié dans le dossier. Toutefois le bassin d'emploi étant éclaté, la mise en œuvre d'une politique de transport en commun s'avère problématique. Concernant une affectation de voie par catégorie d'utilisateurs, cette solution n'a pas été retenue car difficile à mettre en œuvre suite à des problèmes de « cisaillement » lors de l'insertion des véhicules. Concernant les poids lourds, la géométrie des giratoires a été vérifiée et le passage de convois exceptionnels de catégorie 2 est possible.

Concernant les bordures, il y a compatibilité avec les besoins du S.D.I.S et cette thématique sera encore affinée.

Réponse Maire Pontarlier :

Une étude sur les transports en commun a été menée. Il en ressort le constat d'une concentration des points de départ et d'arrivée dans le Pays horloger, mais une atomisation de ces points dans le Haut-Doubs, ce qui rend inadapté localement ce mode de locomotion. Les transports en commun ne pourront jamais absorber 26000 véhicules/jour.

Sur l'opportunité du projet en termes de gain de temps et de rentabilité.

Question :

Après l'amer constat suite à la mise en place d'un feu rue des Rosiers, le gain de temps annoncé de 10 mn est contesté. Le coût n'est-il pas disproportionné par rapport au gain de temps ? Vu les délais avant travaux, les coûts seront-ils majorés et que comprennent-ils ?

Réponse DREAL :

L'implantation du feu visant à réguler le trafic rue des Rosiers n'est pas concluante en raison d'un problème de fiabilité du matériel et il ne faut pas extrapoler des conclusions sur l'intérêt du projet. En effet, des études très abouties ont été menées sur la dynamique du trafic, ce qui a abouti à la conclusion d'un gain de temps de 10mn. Quant à la rentabilité socio-économique, elle est avérée. Concernant la durée des travaux, elle pourrait effectivement fluctuer (*ex : découvertes archéologiques*). Enfin, le coût annoncé comprend à la fois les travaux, mais aussi les acquisitions foncières.

Réponse de Madame la Députée :

Soit le projet proposé est retenu, soit la situation reste en l'état car toutes les autres alternatives étudiées représentent un coût disproportionné par rapport au gain de temps. A noter que 10mn de gain de temps sur un linéaire court est appréciable. De plus, les modes doux sont privilégiés et il existe une réelle volonté d'améliorer les choses au plus près des citoyens.

Réponse Maire Pontarlier :

Une étude du trafic a été réalisée ; le projet fluidifie la circulation existante et devrait le faire pendant 45 ans. Il ne l'augmentera pas.

Divers.

Question :

Les habitants des maisons du secteur « Rosiers » côté du Doubs, bénéficieront-ils d'une compensation ?

Réponse DREAL.

Pas d'expropriation de ce côté ; le projet apportera une meilleure desserte avec une amélioration du cadre de vie (*moins de bruit et de moins de pollution*). Toutefois, il convient de noter un détour d'environ 1,3 km pour aller vers la Suisse.

Question :

Une inquiétude est manifestée par une personne possédant une cellule commerciale Z.A Ambouchi (*Société GD Constructions*) au regard des places de parking et d'une moindre visibilité de l'enseigne commerciale.

Réponse DREAL :

Il existe un engagement à maintenir le nombre de places existantes mais aussi à assurer la visibilité de l'entreprise en choisissant des essences arboricoles adaptées ou en implantant une signalétique appropriée.

Question :

Le déneigement sera-t-il assuré sur les 2 voies ?

Réponse DREAL :

Le Maître d'ouvrage émet une réponse affirmative.

Question :

Le propriétaire de la parcelle AO 46 s'inquiète de la proximité avec son habitation et souhaite connaître les aménagements prévus.

Réponse DREAL :

Il est encore trop tôt pour étudier les problèmes « ponctuels ». Par contre, cette situation sera étudiée en phase projet avec recherche de solution et prise en compte du préjudice.

CONCLUSION.

La réunion publique nous a permis d'entendre directement un dialogue : public/maître d'ouvrage. Elle nous a facilité l'appréhension et la compréhension des préoccupations, pour certaines déjà portées à notre connaissance lors de permanences déjà réalisées. Nous considérons le bilan positif d'autant plus que les échanges se sont déroulés avec clarté et franchise dans un climat apaisé.

Nous avons clos la séance à 12 heures après épuisement des questions et avoir adressé nos remerciements aux Autorités présentes, aux représentants du Maître d'ouvrage et à l'assistance.

Gabriel LAITHIER,
Commissaire enquêteur.

